

Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 11 décembre 2025 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal des séances du 17 juillet 2025 et du 25 septembre 2025 (vote)
- Budget initial 2026 (vote)
- Contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable : cartographies des risques (information) et plans d'actions 2026 (vote)
- Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes (vote)
- Version finalisée du COMP (vote)
- Campagne d'emploi 2026 (vote)
- Appel à projets interne pour le soutien aux projets européens (vote)
- Principes d'organisation des services et de la politique indemnitaires (vote)
- Parcours Médecine Humanités avec Lyon 1 (information) + Convention (vote)
- Programmation budgétaire des dépenses 2026 financées par la CVEC (vote)
- Examen des demandes de dispense de remboursement et des remises gracieuses d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement (vote)
- Capacités d'accueil en Master 1 pour l'année universitaire 2026-2027 (vote)
- Demande d'accréditation EDISS (vote)
- Modalités de vente de documents par la Bibliothèque Diderot de Lyon (vote)
- Point sur les conventions (vote)
- Motion budgétaire

Fait à Lyon, le 11 décembre 2025,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre les délibérations : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, les délibérations pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au contrôle de légalité : 16/12/2025

Date de publication sur le site internet : 16/12/2025